ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres,

Institut Canadien de la Recherche sur la Condition Physique et:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Institut Canadien de la Recherche sur la Condition Physique et («l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Experts-comptables autorisés Ottawa, Ontario 20 juin 2024

OHEN LLP.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2024

	2024		2023	
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	211,576	\$	244,100 \$	
Les certificats de dépôt	10,125		10,036	
Débiteurs	135,621		124,095	
Remises gouvernementales à recevoir	11,045		19,183	
Dépenses payées d'avance	11,062		17,378	
	379,429		414,792	
Immobilisations (note 2)	1,651		1,526	
	381,080	\$	416,318 \$	
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 5)	22,209	\$	23,336 \$	
Contributions reportées (note 3)	<u> </u>		67,537	
	22,209		90,873	
ACTIF NET				
Fonds de réserve (note 4)	55,250		55,250	
Non affecté	303,621		270,195	
	330,021		0,.00	
	358,871		325,445	
	381,080	\$	416,318 \$	

Au nom du Conseil,	
Originaux signés	Directeu
Oriente avec al em fa	
Originaux signés	Directeu

ÉTAT DE L' ÉVOLUTION DE L' ACTIF NET POUR L' EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024		2023
ACTIF NET AFFECTÉ AU FONDS DE RÉSERVE (note 4)			
Solde, début de l'exercice	55,250	\$	55,250 \$
Solde, début et fin de l'exercice	55,250	\$	55,250 \$
ACTIF NET NON AFFECTÉ			
Solde, début de l'exercice	270,195	\$	257,238 \$
Excédent des revenus (dépenses) pour l'année	33,426		12,957
Solde, fin de l'exercice	303,621	\$	270,195 \$

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023	
REVENUS			
Contributions fédérales et provinciales	86,814 \$	8,189 \$	
Intérêts et divers	1,149	1,145	
SPARC	326,500	436,630	
Autres	72,820	54,386	
	487,283	500,350	
DÉPENSES			
Recherche	453,857	487,393	
EXCÉDENT DES REVENUS			
POUR L'EXERCICE	33,426 \$	12,957 \$	

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE POUR)		_
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus (dépenses) pour l'année	33,426 \$	12,957 \$
Excedent des revenus (depenses) pour rannée	33,420 φ	12,951 φ
Non point de trésorerie - Amortissement	676	645
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement:		
Débiteurs	(11 526)	(112,156)
Remises gouvernementales à recevoir	8 138	8,043
Dépenses payées d'avance	6 316	(5,650)
Créditeurs	(1 127)	(14,148)
Revenus reportés	(67 537)	34,614
	(31 634)	(75 695)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
	45.5.11	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(801)	(1,222)
Variation des investissements	(89)	47
	(890)	(1 175)
Variation de trésorerie pour l'exercice	(32 524)	(76 870)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	244 100	320,970
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	211 576 \$	244 100 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2024

L'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie est incorporé d'après la Loi sur les corporations canadiennes et est enregistré comme organisme de charité. L'objectif de l'Institut est de rehausser le bien-être des Canadiennes et des Canadiennes en encourageant la recherche sur les modes de vie actifs et en diffusant les résultats.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

a) Reconnaissance de revenu

Les revenus sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de projet sont enregistrés selon les accords contractuels et le revenu non dépensé à la fin de l'année est différé de sorte à correspondre aux dépenses de l'exercice suivant. Les intérêts et divers sont constatés à titre de produits dans l'intérêt d'époque et divers sont gagnés.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement dégressif en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit : L'amortissement du matériel informatique est calculé uniformément en fonction d'une durée de 3 ans. L'amortissement du mobilier est calculé uniformément en fonction d'une durée de 5 ans.

c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés d'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'un examen chaque année et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Institut consistent en encaisse, investissements, débiteurs, créditeurs et contributions reportées. Les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite évalués à la juste valeur de fin d'exercice. Les autres instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût, au coût amorti ou au coût diminué des provisions pour dépréciation appropriées. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Institut n'est pas exposé à des risques significatifs liés aux taux d'intérêt, à la monnaie, ou au crédit résultant de ces instruments financiers.

2. IMMOBILISATIONS

			2024	2023
		Accumulated		
	Cost	amortization	Net	Net
Équipement informatique	4,931	3,280	1,651 \$	1,526 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2024

3. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les revenus reportés comprenaient les fonds de projet qui ont été reçus et utilisés pour des projets au cours de l'exercice en cours.

4. FONDS DE RÉSERVE

Le Conseil d'administration a établi un fonds spécial pour aider à couvrir les coûts associés avec le changement possible de sources de financement de l'Institut et pour aider à la gestion interne de la trésorerie.

5. ENGAGEMENT

L'Institut a un engagement de location jusqu'au 31 août 2026. Les loyers annuels, y compris les frais de fonctionnement, sont :

En 2024, l'engagement pour l'indemnité de vacances est de 10 272 \$ (2023 - 12 392 \$).

6. LETTRE DE CRÉDIT

L'institut dispose d'une facilité de crédit pouvant aller jusqu'à 100 000 \$. Aucun montant de la facilité n'est utilisé à la fin de l'année.

7. INFORMATIONS COMPARATIVES

CALENDRIER DES REVENUS RÉALISÉS ET DES DÉPENSES POUR LE CONSEIL DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DES LOISIRS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	Approuvé	Actual
REVENUS		
Conseil du sport, de l'activité physique et des loisirs	340,500* \$	326,500
DÉPENSES		
Répartition des dépenses éligibles		
Administration générale et gouvernance	47,600	48,102
Salaires, honoraires et avantages	248,400	248,735
Opérations et programmation*	44,500	29,663
	340,500	326,500
DEVENUALET		•
REVENU NET	-	3 - :

^{*} Le financement SPARC de 340 500 \$ spécifié dans le contrat de service 2023-2024 a été réduit de 14 000 \$ puisqu'un élément du livrable du projet n'a pas été réalisé